



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Jeudi 5 février 2015

---

18h40 – 19h15

Membres : 23 Quorum : 12

Étaient présents (16) : Mme CHARGE-BARON, M. ARISTIDE, M. BOURREAU, Mme DUFAURET, Mme FOUILLET, M. GEFFARD, M. GUILLERMIC, Mme MORANDEAU, Mme PUAUD, Mme RABILLOUD, Mme REVEAU, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD, M. YOU

Absents excusés (7) : M. BERNIER, M. BIROT, Mme BILLY, Mme BREMAUD, Mme DELAIRE, Mme FERCHAUD, M. GIRAUD

Pouvoirs (2) :

de Mme BILLY à M. GUILLERMIC

de Mme FERCHAUD à Mme DUFAURET

Date de la convocation : 30 janvier 2015

Secrétaires de séance : Mme GATARD, Mme GEFFARD

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1. AFFAIRES GENERALES

##### Assemblées

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2014
2. Décision du Président prise par délégation du conseil d'administration

##### Administration générale

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2015 du CIAS

#### 2. COMPETENCES STATUTAIRES

##### Portage de repas

4. Débat d'Orientations Budgétaires 2015

## **Soutien à domicile**

5. Prise en charge sinistre automobile
6. Avenant à la convention avec Fidelia Assistance
7. Adhésion à Filassistance services

## **Soutien à domicile et SSIAD**

8. Signature des conventions « groupes de paroles » avec le CEFRAS

## **Pôle Logement**

9. Débat d'Orientations Budgétaires 2015 des logements ALT

---

## **DELIBERATIONS**

### **1. AFFAIRES GENERALES**

Mme Chargé-Baron propose de rajouter une note à l'ordre du jour concernant le service de soutien à domicile : « annexe tarifaire proposée par IMA pour 2015 ».

**Cette proposition est acceptée.**

## **ASSEMBLEES**

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2014**

**Le compte-rendu du conseil d'administration du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Décision de Président prise par délégation du conseil d'administration**

Il s'agit de la signature du marché de location et d'entretien de deux véhicules frigorifiques positifs avec la société le Petit Forestier dont le siège est situé à Villepinte (montant annuel : 16 588,80 € TTC). Une succursale est située à Mortagne.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DU CIAS**

Le budget du CIAS comprend l'administration générale, le programme de réussite éducative (PRE), le service mandataire.

Le dispositif PRE est budgété uniquement pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015.

Les dépenses de fonctionnement pour l'administration générale incluent :

- le loyer pour la location du bâtiment place du Millénaire
- les locations de places de parking pour les véhicules de service
- l'énergie, l'eau

- la location et la maintenance des photocopieurs
- les assurances
- le téléphone et l'affranchissement
- les fournitures administratives
- l'abonnement à l'UNCCAS et à SVP
- la ligne de trésorerie
- le versement de la subvention au COS

La répartition est 55 % pour le CIAS et 45 % pour l'Agglo.

En investissement, il sera prévu l'achat d'un ordinateur portable.

En personnel :

- postes d'accueil et de direction
- poste de ménage
- délégations syndicales
- agents du CTM pour les interventions sur le site du CIAS

En recettes : participation des budgets annexes du maintien à domicile et du pôle logement.

Subvention d'équilibre de l'agglomération (en 2014 : 57 840 €).

## PORTAGE DE REPAS

### 4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le BP 2014 du Portage de repas a été élaboré en regroupant les données des services antérieurs.

Des avancées énormes ont été réalisées sur 2014 pour ce service car la multiplicité des sites, des types de repas distribués, des modes de distribution et des moyens de gestion demandaient un état des lieux rapide et l'amorçage d'une harmonisation.

Ont été réalisés sur 2014 :

- Des conventions de gestion provisoire de services pour les services en liaison chaude (rencontres sur chaque site permettant de comprendre les fonctionnements de chacun et de faire des propositions de coopération).
- Des rencontres avec les fournisseurs de repas en liaison froide
- 2 marchés de fourniture de repas en liaison froide
  - ⇒ Un premier concernant les secteurs d'Argenton et Bressuire pour la période du 01/07 au 31/12/2014, remporté par l'Esat de Saint-Porchaire
  - ⇒ Un second concernant les secteurs d'Argenton, Bressuire et Rorthais, à compter du 01/01/2015, remportés par l'Esat
- 1 marché pour deux véhicules frigorifiques sur Argenton et Bressuire, remporté par Le Petit Forestier.
- Une nouvelle organisation des services en liaison froide suite à l'intégration de la Commune de Boismé et aux résultats des marchés, à compter du 01/01/2015.
- Une étude sur les tarifs 2015 dans l'objectif d'atteindre, à terme, à l'équilibre financier du service et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire.
- Acquisition d'un ordinateur portable et d'un nouveau logiciel (base commune SAD et SSIAD)

L'activité 2014

<b>Liaison froide</b>	<b>Argenton</b>	<b>Bressuire</b>	<b>Moncoutant</b>	<b>Rorthais</b>	<b>Total</b>
Nbre repas 2014	6015	21012	15313	17785	<b>60125</b>

<b>Liaison chaude</b>	<b>Boismé</b>	<b>Cerizay</b>	<b>Clessé</b>	<b>Courlay</b>	<b>Nueil LA</b>	<b>Le Pin</b>	<b>Total</b>
Nbre repas 2014	1375	8928	2929	3736	5528	1886	<b>24382</b>

#### Perspectives 2015 :

- Comptabilité analytique par service pour avoir une base concrète
- Activité 2015 basée sur celle de 2014.

#### Investissement :

En investissement, il est prévu l'achat de smartphones avec fonction G.P.S. pour faciliter les déplacements des remplaçantes.

Le marché de location des véhicules frigorifiques se termine au 31 décembre 2015.

#### Fonctionnement :

Organisation : Avec l'informatisation du service et le rattachement de Boismé sur la liaison froide, une nouvelle organisation a été mise en place sur les secteurs de Bressuire, Argenton et Rorthais. Un point sera fait en fin de trimestre pour la pérennisation ou pas de l'organisation.

#### Personnel :

La mise à disposition d'un agent de Mauléon, sur le portage de Rorthais, devrait se terminer en juin. Il sera alors nécessaire de revoir les plannings des deux autres agents effectuant les tournées sur ce secteur (et travaillant pour d'autres services en complément).

#### Prévention et qualification du personnel :

- prévision d'heures de formation (remplacement agents + heures complémentaires), sur la nutrition (carnet de nutrition), formation initiale et recyclage aux gestes de premiers secours, conduite sur routes glissantes (à étudier en fonction du coût).
- les agents intervenant sur la voir publique, une étude est en cours de réalisation avec le service prévention pour un équipement en vêtements de protection individuelle (blouson pour l'hiver et baudrier pour l'été).

#### Budget :

- Tendre vers un tarif unique d'équilibre.
- Excédent d'environ 34 903 € mais dépenses non rattachées pour un montant de 39 500 € par manque de crédits ouverts. Le budget 2014 tend vers l'équilibre. Toutefois, la situation financière sera plus précise en 2015.

#### Conclusion :

La situation du service, tant sur le plan organisationnel que financier, doit se consolider sur 2015.

La qualité de service et l'harmonisation des pratiques et des conditions de travail du personnel sont les priorités de l'année 2015.

## **SOUTIEN A DOMICILE**

### **5. PRISE EN CHARGE SINISTRE AUTOMOBILE**

Le 13 décembre 2013, une auxiliaire de vie remplaçante a eu son véhicule personnel endommagé pendant l'exercice de ses fonctions.

Le service assurances de la Ville de Bressuire a fait le nécessaire pour déclarer ce sinistre dans le cadre du contrat auto-collaborateur qui avait été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La collectivité a eu un refus de prise en charge de ce sinistre pour les motifs suivants : application de l'annexe 1 à l'acte d'engagement : « Ne sont pas considérées comme bénéficiaires de la couverture d'assurances, les personnes dont l'activité professionnelle au service de la collectivité nécessite l'utilisation régulière d'un véhicule ».

Lors de la souscription du contrat, cette restriction n'a pas été relevée par le prestataire ni par le service assurances puisque le service marché public n'avait pas transmis les annexes à l'acte d'engagement.

Le service marché a mené une négociation avec la SMACL pour obtenir une prise en charge de ce sinistre, en vain.

La SMACL ne souhaite pas faire de geste commercial puisque la sinistralité du contrat flotte automobile au 31/12/13 était très mauvaise, notamment pour des sinistres impliquant les véhicules du CCAS.

L'auxiliaire de vie relance sa demande pour la prise en charge de la réparation de son véhicule (devis estimatif avril 2014 de 1 300 € TTC).

L'employeur n'a pas d'autre choix que de prendre en charge la réparation de son véhicule sachant que normalement elle aurait dû être couverte par le contrat d'assurance.

**L'ensemble des membres du conseil d'administration souhaite demander le remboursement à la Ville de Bressuire.**

**Afin de ne pas pénaliser la salariée, Mme Chargé Baron propose, qu'en cas de refus de la Ville de Bressuire, le CIAS prenne en charge le préjudice.**

**Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **6. AVENANT A LA CONVENTION FIDELIA ASSISTANCE**

Dans la convention initiale établie avec Fidelity assistance, l'article 8 prévoyait une révision des tarifs au 1er juillet de chaque année.

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le conseil d'administration de Fidelity assistance a modifié les tarifs du soutien à domicile à compter du 1er janvier 2015. Pour pouvoir tenir compte de ce changement de tarif, la mutuelle a modifié les termes de la convention, par avenant, afin de prévoir un tarif en année civile.

**Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter les termes de l'avenant à la convention Fidelity assistance.**

**Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **7. ADHESION A FILASSISTANCE SERVICES**

Dans le cadre du partenariat établi avec Filassistance Services, il est proposé d'adhérer à la plateforme des services proposée par la mutuelle. Le montant est de 100 € par an.

**Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer à la plateforme des services de Filassistance pour l'année 2015.**

**Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **NOTE RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR : ANNEXE TARIFAIRE CONVENTION DE SERVICE IMA**

Inter Mutuelles Assistance propose une annexe à la convention de service établie avec le CIAS relative à la tarification 2015 des prestations aide-ménagère et auxiliaire de vie.

Cette grille de tarification est valable pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction.

**Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter les termes de l'annexe tarifaire proposée par IMA pour 2015.**

**Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **8. SIGNATURE DES CONVENTIONS « ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE » AVEC LE CEFRAS**

Suite à la décision de poursuivre les groupes de paroles sur le S.S.I.A.D. et le S.A.D., quatre organismes ont été sollicités. Après étude des propositions, le Cefras a été retenu, dans les conditions suivantes pour l'année 2015 : 2 groupes pour le SSIAD et 3 groupes pour le SAD.

Les frais de formation s'élèvent à 200 € par intervention auxquels s'ajoutent les frais de déplacement. Les coûts sont de 4487,50 € pour le SSIAD et 3262,50 € pour le SAD. Les crédits sont prévus aux budgets.

**Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter les termes des conventions établies avec le CEFRAS dans le cadre des groupes de paroles pour le personnel SAD et SSIAD, pour l'année 2015.**

**Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

## **POLE LOGEMENT**

### **9. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 DES LOGEMENTS ALT**

M. Guillermic donne lecture de la fiche : l'activité du service, le fonctionnement, les recettes.

Dans le cadre du Pôle logement, le CIAS gère différents dispositifs d'insertion par le logement. L'un de ces dispositifs est financé au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT). Le CIAS gère deux logements temporaires T2 d'une capacité de 1 à 3 personnes par logement. L'objectif est d'offrir un hébergement temporaire à toute personne âgée d'au moins 18 ans rencontrant des difficultés par rapport au logement pour faire face à une situation d'urgence.

Du 01/01/14 au 31/12/14 : 4 familles ont bénéficié de ces logements, ce qui représente 11 personnes.

Le taux d'occupation est de 87 %.

#### Fonctionnement

La gestion et la logistique sont assurées par le CIAS et l'accompagnement social par le Conseil Général. Les demandes d'admission sont étudiées au cours d'une commission du pôle logement.

- Un achat de mobilier et de matériel est prévu pour envisager des renouvellements si besoin.
- Réfection d'un logement.
- Report de la dotation d'amortissement de 2014 sur 2015.
- Le personnel est mutualisé avec l'ensemble du personnel du pôle logement et représente 0.14 ETP.

### Recettes

- Le financement de ce budget est assuré par la participation de la CAF d'un montant de 588,64 € par mois pour les 2 logements, soit 7063,68 € pour 2015 (équivalent à 2014).
- La participation financière des personnes hébergées est calculée selon leurs ressources et la composition familiale.
- Subvention d'équilibre de l'agglomération (pour 2014 : 4 282 €).

Pour 2015, si la dotation est identique à 2014, un déficit est prévisible.